

# COMITÉ DES STATISTIQUES PUBLIQUES

## Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2019

### Présences :

M. ALLEGREZZA Serge (Président)	STATEC
M. BALMER Ludwig	Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État
Mme CASALI Simone	STATEC
M. DURAND Alex	Observatoire de la formation
M. EICHER Luc	Ministère de la Culture
Mme FELTGEN Valérie	Observatoire de l'habitat
Mme GARGANO Lucia	STATEC
M. GENGLER Daniel	Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Département de l'Énergie
M. HAAS John (Vice-président)	STATEC
M. HAAS Michel	Trésorerie de l'État
M. HANSEN Henri	Administration de la gestion de l'eau
Mme HILDGEN Martine	Ministère de l'Économie, Observatoire de la compétitivité
M. HIRT Gilles	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
M. HURY Jérôme	STATEC
Mme KIEFFER Annick	Ministère des Affaires étrangères et européennes
M. KOHLL Marc	Institut luxembourgeois de régulation
M. KRIPPES René	STATEC
M. LALLEMANG Thierry	Commission nationale pour la protection des données
M. LEHNERS Scharel	Ministère de la Santé
M. LINDEN Michel	Inspection générale des finances
M. MAZOYER Thierry	Inspection générale de la sécurité sociale
M. MELAN Yves	Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA
M. MERSCH Christian	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
M. MEVIS Dirk	Commission de surveillance du secteur financier
Mme MODERT Elisabeth	Administration des contributions directes
M. NOCKELS Roland	Banque centrale du Luxembourg
M. PALGEN Thierry	Administration de la nature et des forêts
M. PAULY Marc (Secrétaire)	STATEC
Mme PERONI Chiara	STATEC
Mme PERRAY Pauline	STATEC
Mme RAYMOND Virginie	Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL)
M. REDAVID Grégory	Centre des technologies de l'information de l'État
M. RIES Jean	Agence pour le développement de l'emploi
M. SCHEUEREN Robert	Administration des douanes et accises
M. SCHIMBERG Guillaume	Association d'assurance accident
M. SCHRAM Philippe	Ministère de l'Intérieur
Mme SCHROEDER Denise	STATEC
Mme SPALLETTI Giulia	Ministère de l'Économie, Observatoire de la formation des prix
Mme SPREITZER Astrid	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
Mme THOMAS Florence	Inspection générale de la sécurité sociale
M. THUNUS Olivier	STATEC
Mme ZANARDELLI Mireille	Inspection générale de la sécurité sociale

## Projet d'ordre du jour

1. Grands enjeux pour le Comité des statistiques publiques :
  - Retombées nationales des thèmes discutés dans les organisations internationales
  - PIB - État des lieux
2. Présentation de la « *Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection* » de l'Inspection générale de la sécurité sociale
3. Programme de travail du Système statistique luxembourgeois 2019-2021
  - Présentation du programme
  - Appel à contributions pour le rapport d'activité Grand Public du STATEC
4. Rapports des groupes de travail du CSP
5. Code de Bonnes Pratiques : annonce d'une formation à l'intention du CSP

## Introduction

À 10 heures, le Président du Comité des statistiques publiques, M. Serge Allegrezza, souhaite la bienvenue aux participants de la réunion annuelle, organisée dans les locaux du Conseil économique et social. Il évoque la genèse de ce comité à travers la loi cadre du STATEC de 2011, et rappelle son importance en tant qu'organe transversal chargé de la coordination des acteurs publics et semi-publics figurant au Système statistique luxembourgeois. Cette coordination doit contribuer à davantage de qualité dans les statistiques produites, et à moins de charge pesant sur les citoyens. Tous ceux qui pratiquent de la statistique publique, à quelque niveau que ce soit, ont leur place dans cette assemblée de coordination. Le STATEC, en tant que correspondant principal d'Eurostat pour le Luxembourg, a le rôle directeur au sein du Comité des statistiques publiques, dans le sens où il doit y favoriser la coopération. Ainsi, le Portail des statistiques est géré par le STATEC, mais les autres membres du Comité ont la possibilité d'y faire publier leur production statistique. Plus généralement, la communication vers l'extérieur est à soigner, comme le montrent les difficultés rencontrées par l'institut national pour faire accepter les révisions des statistiques autour du Produit intérieur brut. En guise d'introduction aux présentations sur les thèmes discutés dans les organisations internationales, M. Allegrezza cite la « datafication » de notre société, qui concerne aussi la statistique officielle. Celle-ci doit se pencher sur cette question et sur les techniques associées (big data, machine learning). Dans ce contexte, on assiste aujourd'hui à un débat d'idées sur les données détenues par le secteur privé (réseaux sociaux, moteurs de recherche), et sur l'accès à ces données par des acteurs de la statistique publique.

## Bien-être (OCDE)

M. John Haas, Vice-président du Comité des statistiques publiques, relate les récents développements sur le bien-être, formulés à l'occasion d'une grande conférence de l'OCDE organisée à Incheon (Corée du Sud) et intitulée « *The Future of Well-being* ». Tout part de l'idée que le PIB classique n'arrive pas - ou plus - à capter de manière satisfaisante la santé d'un pays, fût-elle limitée à la santé économique. D'autres mesures de type « bien-être », effectuées sur les niveaux de santé ou d'éducation des populations, sur l'environnement ou encore le temps libre, sont regardées avec

une attention croissante. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, issu de la « Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social » de 2008, a désormais une suite, avec deux rapports Stiglitz-Fitoussi-Durand présentés lors de la conférence de l'OCDE. On y trouve douze recommandations, dont John Haas expose celles qui ont à ses yeux le plus d'importance pour le Système statistique luxembourgeois.

Recommandation n°3 : La mesure de l'inégalité doit gagner en qualité et comparabilité, et cela passe notamment par un accès aux données fiscales anonymisées pour les instituts nationaux de statistique. Ces données fiscales permettront de mieux cerner les distributions des revenus et les phénomènes de consommation.

Recommandation n°4 : Les auteurs du rapport préconisent une accentuation de la désagrégation pour mieux comprendre les inégalités, y compris les inégalités internes aux ménages.

Recommandation n°6 : L'égalité des opportunités doit aussi être mesurée sous l'angle intergénérationnel. Cet aspect est notamment à développer dans les fichiers administratifs et les enquêtes.

Recommandation n°11 : Il convient de faciliter l'accès aux données statistiques et aux fichiers administratifs pour les chercheurs et les analystes, à l'instar de l'initiative nationale « Open data ».

Recommandation n°12 : Les mesures du bien-être ne doivent pas être une fin en soi ou un pur objectif de recherche économique ou sociétale, mais elles doivent aussi éclairer et guider la prise de décision politique.

Enfin, M. Haas revient sur l'accord de coalition du nouveau gouvernement luxembourgeois, qui mentionne explicitement le « PIB du bien-être », vu comme un complément intéressant à l'offre classique d'indicateurs macro-économiques.

## **Projet d'amélioration des données sur la protection sociale, l'éducation et la santé (Eurostat)**

Le chef de la division des statistiques macro-économiques du STATEC, M. René Krippes, évoque un nouveau projet d'Eurostat, qui concerne trois volets (protection sociale, éducation, santé) et leur interaction avec la comptabilité nationale, et éventuellement avec des comptes satellites. Il existe un programme de travail, déjà bien avancé pour les deux premiers volets ; il reste de la marge de progression dans le domaine de la santé. Eurostat a lancé un appel aux États Membres pour renforcer la collaboration mutuelle. M. Krippes souhaite lancer une discussion sur le sujet et sonder les membres du Comité par rapport à la notoriété de ce projet européen et, le cas échéant, à l'importance qui lui est accordé.

M. Thierry Mazoyer (Inspection générale de la sécurité sociale) se dit tout à fait concerné par ce projet. L'IGSS est productrice pour ESSPROS et les comptes de la santé. Il y a clairement du travail à faire avec le STATEC, même si ce n'est pas encore considéré comme une priorité. Mais le projet est jugé très important, et l'IGSS sera prête à participer à d'éventuels groupes de travail.

Pour M. Jean Ries de l'Agence pour le développement de l'emploi, son administration n'est pas concernée, mais il signale que l'ADEM fait une collecte similaire dans la veine de l'approche ESSPROS. M. Krippes a toutefois le sentiment que ceci ne fait pas partie du périmètre du nouveau projet Eurostat. M. Ries lui enverra la documentation en rapport avec cette enquête.

Pour le volet éducation, M. Gilles Hirt du Ministère de l'Éducation Nationale demande à être le point de contact pour le STATEC dans le cadre de ce projet.

## PIB - État des lieux

M. Krippes reprend la parole pour exposer la situation récente d'un indicateur phare du STATEC, le Produit intérieur brut. Il frappe les esprits en rappelant l'épopée du PIB de la République d'Irlande, qui a crû de 26% sur la seule année 2015. Il explique qu'avant 2015, la firme Apple utilisait un montage d'optimisation fiscale, auquel les experts se réfèrent par la métaphore gastronomique « *Double Irish with a Dutch sandwich* ». L'annulation de ce montage par la Commission Européenne en 2015, et son remplacement par un autre dispositif, a conduit à cette croissance colossale du PIB. Depuis lors, l'Irlande a mis sur pied des indicateurs alternatifs, plus à même de refléter l'économie du pays. M. Krippes indique qu'en 2020, d'autres grandes entreprises basées en Irlande vont elles aussi mettre fin à leur montage d'optimisation fiscale, ce qui devrait à nouveau signifier une croissance fulgurante pour Dublin.

Le Luxembourg peut lui aussi être exposé à ce genre de péripéties. La loi sur les *IP-Boxes* a récemment changé, et suivant la manière d'enregistrer les flux, l'impact sur le PIB peut être très grand (une croissance potentielle supérieure à 10% d'une année sur l'autre). Il y a d'ailleurs eu récemment une question parlementaire sur le thème du PIB. Le Conseil économique et social s'est aussi emparé de la question et souhaite émettre un avis sur la fiabilité du PIB ; le STATEC apportera sa contribution. Les révisions des chiffres sont souvent mal comprises, surtout si elles sont importantes en amplitude. En l'occurrence, celle relative au PIB 2017 a déclenché des discussions. Or ces révisions trouvent leur origine dans le défi posé par la mondialisation. En effet, il n'est pas aisé de capter dans une statistique nationale les activités économiques d'entreprises globalisées.

M. Krippes aborde quelques solutions pour juguler l'ampleur des révisions : création d'une *Large Case Unit* (LCU) au sein de l'institut, utilisation de la Centrale des bilans pour réduire la part des estimations, et enfin projet NATNG de refonte de la comptabilité nationale. M. Krippes présente le gain quantitatif qu'il est permis d'espérer après l'administration de ces remèdes.

De son côté, Eurostat prend aussi des mesures pour aborder la mondialisation : *Early warning system*, ou encore *Multinational Enterprise (MNE) Pilot exercise*. Enfin, le STATEC participe aux discussions internationales, et suit de très près le débat méthodologique lié à la mesure des royalties des MNE. Suivant les décisions qui seront prises par les méthodologues, le PIB pourrait connaître une très forte variation dans un pays comme le Luxembourg. Dans le cadre de ces discussions, on tombe aussi sur de nouveaux défis : Comment partager entre États Membres les informations sur les divers groupes multinationaux (sans enfreindre les exigences de confidentialité) ? Comment faire la séparation entre les activités basées dans le pays et celles ayant lieu à l'étranger ? Le projet s'annonce ambitieux.

M. Allegrezza rebondit sur la controverse publique suite à la révision du PIB, dont la proximité avec les élections législatives avait alimenté certaines critiques. À l'époque des faits, il avait déjà tenté d'expliquer l'origine du problème. Un scénario irlandais serait un grave problème pour le Luxembourg. Pour l'éviter, il faut avoir de bonnes sources de données (notamment fiscales), et un dialogue fort avec toutes les administrations. Le Comité des statistiques publiques est l'organe adéquat pour débattre de cela.

M. Robert Scheueren de l'Administration des douanes et accises signale que ses services constatent parfois des volumes exceptionnels au niveau des imports, sans toutefois avoir la certitude que ces biens arrivent physiquement sur le territoire luxembourgeois. M. Krippes acquiesce en confirmant que les multinationales peuvent effectivement être à l'origine de ce genre de flux. M. Allegrezza en déduit que la classification des phénomènes est également primordiale. Les anomalies devraient être signalées entre administrations.

M. Dirk Mevis de la Commission de surveillance du secteur financier se renseigne sur le calendrier des indicateurs alternatifs au PIB. M. Allegrezza annonce une feuille de route pour 2019 ; le tout devra être clôturé avec la fin du projet NATNG, prévue pour 2024.

M. Ries (ADEM) poursuit dans cette thématique en demandant quels indicateurs alternatifs ont été choisis par l'Irlande après 2015. M. Allegrezza cite l'exemple du revenu national brut. Cet indicateur existe évidemment aussi au Luxembourg, mais on n'a pas encore décidé de lui donner un rôle de suppléant au PIB.

Enfin, à la question si la manière de capter le secteur financier à Luxembourg est tout simplement pertinente, M. John Haas répond que les instituts nationaux de statistique sont tributaires des méthodologies de comptabilité nationale, qui ne sont rien d'autre que des conventions. Une décision de changer un aspect méthodologique peut avoir pour effet de retrouver dans le PIB une composante qui en était jusque-là exclue, et vice-versa. Le respect de ces méthodologies est important si on veut garantir la comparabilité entre États Membres.

## **Luxembourg Microdata Platform on Labour and Social Protection**

Mmes Florence Thomas et Mireille Zanardelli (Inspection générale de la sécurité sociale) présentent une plateforme d'accès à distance à des micro-données, créée en collaboration avec le Ministère du Travail et le Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi.

Avec les nouvelles exigences en matière de protection des données à caractère personnel, l'IGSS se retrouve avec une responsabilité accrue sur la fourniture de données. Elle a ainsi choisi une approche de protection des données dès la conception et par défaut, en proposant une plateforme d'accès à distance à des micro-données sur le marché du travail et la protection sociale, couvrant la période de 2002 à aujourd'hui.

Le travail a été réalisé en partenariat avec le CTIE. Il propose un équilibre entre un accès simplifié aux données administratives et les nouvelles exigences de la protection des données. Par exemple, pour les variables permettant une ré-identification, les modalités proposées par défaut se situent à un niveau fortement agrégé.

La plateforme s'adresse aux chercheurs et aux analystes, avec un système d'accès à distance. L'authentification se fait par un produit Luxtrust. L'extraction et la copie de données ne sont pas autorisées sur la plateforme. L'accès aux données est coupé dès la fin de projet ; concrètement cela signifie la destruction du bureau virtuel hébergé au CTIE.

Lors de l'analyse d'une demande de données, l'IGSS applique le principe « *need to know* », doublé d'une analyse du risque de ré-identification des personnes physiques. À titre d'exemple, le matricule national est toujours fourni sous forme pseudonymisée. D'autres mesures de pseudonymisation sont mises en place pour baisser le risque de ré-identification chaque fois que cela est nécessaire.

Après validation d'une demande par l'IGSS, un contrat est établi et signé entre les trois parties que sont l'IGSS, le(s) chercheur(s) et l'institut de recherche. À la fin du travail sur les micro-données, l'IGSS procède au « *output checking* » en contrôlant la proportionnalité des fichiers à exporter au regard des finalités annoncées, et en veillant au respect de la protection des données. Enfin, l'IGSS se réserve un droit de regard sur les publications du chercheur. La plateforme a été lancée il y a un an, 15 demandes ont été adressées à l'IGSS, et 5 projets sont déjà en cours.

M. Allegrezza félicite l'équipe de l'IGSS pour cette réalisation remarquable.

M. Jean Ries demande si on peut imaginer pareil dispositif également au STATEC. Il a l'impression qu'il y a une base légale permettant une transposition. M. Allegrezza apporte une nuance pour les données dont la propriété reste chez les administrations qui les fournissent au STATEC ; dans ce cas, la mise à disposition des données devrait plutôt être organisée par les administrations elles-mêmes. En revanche, pour les données collectées directement par le STATEC, il est important de regarder du côté de l'avancée faite par l'IGSS.

Mme Lucia Gargano (STATEC) pose la question du nombre de ressources pour faire fonctionner ce service. Mme Thomas cite trois personnes mobilisées en informatique, auxquelles s'ajoutent une dizaine d'experts. En termes d'équivalents temps plein, elle estime que la plateforme en consomme entre 2 et 3.

## **Programme statistique : Les trois projets phares du STATEC**

M. Haas donne la liste des trois projets phares pour l'année 2019. Ce sont là des projets d'une importance stratégique, impliquant des budgets conséquents et d'importantes ressources humaines.

En première position, on retrouve le projet *National Accounts (The Next Generation)* ou NATNG. Il s'attèle à la refonte totale de la comptabilité nationale. Aujourd'hui, retracer des chiffres est une activité extrêmement consommatrice en ressources, à cause de l'architecture du système de production des données. Cette architecture est empreinte des habitudes informatiques des années 1990. Dans la mesure où le nombre de fichiers et le nombre d'interactions entre fichiers sont devenus très élevés au fil du temps, le projet de refonte dépasse désormais les ressources conventionnelles du STATEC. C'est pourquoi un partenariat stratégique a été lancé avec le CTIE pour attaquer le problème à l'aide d'intervenants extérieurs. Deux marchés publics successifs permettront d'abord de ficeler la conception, puis de passer à l'exécution. M. Haas voit le centre de gravité du projet clairement du côté métier, et non pas du côté du développement informatique. Par

conséquent, les compétences principales recherchées chez le prestataire sortant victorieux du marché public sont des connaissances pointues en comptabilité nationale.

En deuxième place apparaît un nouveau projet : le recensement de la population digital de 2021. Il sera lancé dès 2019 avec un recensement-pilote conduit dans une poignée de communes. En 2021, lors de la phase principale, la population sera invitée à participer massivement par Internet, et d'autre part, des registres administratifs détenus par le CTIE, l'IGSS et le STATEC seront mis à contribution, avec pour effet un allègement du questionnaire soumis aux ménages. Le recensement de la population est l'opération du STATEC la plus connue du grand public. Il convient donc de mettre toutes les chances de son côté en donnant une priorité élevée à ce projet.

Le troisième rang échoit une nouvelle fois au projet *ESS IT Security*. Initialement pensé pour un périmètre plus restreint, à savoir l'échange de micro-données des exportations de biens dans le cadre du futur Règlement FRIBS, ce projet est susceptible de devenir une entreprise de certification à grande échelle de la sécurité informatique des instituts nationaux de statistique. Le STATEC s'y prépare au maximum de ses ressources, sachant que l'audit de certification est prévu pour juillet 2019. Les exigences d'Eurostat pour *ESS IT Security* portent sur un certain nombre de contrôles qui ne sont pas sans rappeler la norme ISO 27002.

## **Programme statistique : Document de synthèse pour le Système statistique luxembourgeois**

M. Marc Pauly, coordinateur statistique au STATEC, présente brièvement le fruit d'un travail de collecte initié par le sous-comité « Planification statistique », qui s'est donné pour mission d'établir annuellement un programme statistique portant sur un intervalle triennal. Le document émis en 2019 pour la période 2019-2021 se nourrit des contributions d'une vingtaine d'organes du Système statistique luxembourgeois, et sera mis à disposition des membres du Comité des statistiques publiques, pour consultation et observations. Il sera accompagné d'un autre fichier, qui fait l'inventaire des enquêtes et des fichiers administratifs gérés par les différentes entités.

## **Programme statistique : Appel à contributions**

Le rapport annuel « Grand Public » du STATEC revient sur ses activités de l'année écoulée, non seulement en tant qu'institut national de statistique, mais aussi comme entité coordinatrice du Système statistique national. À ce titre, le STATEC fait un appel à contributions à ce rapport devant le Comité des statistiques publiques. Ces contributions devraient porter sur des projets d'envergure réalisés ou entamés par une entité membre en 2018.

## Rapports des groupes de travail du Comité des statistiques publiques

Le Comité compte quatre groupes de travail, chacun se réunissant au moins une fois par an. Les activités de ces groupes sont esquissées en séance par les orateurs suivants :

- Finances publiques : M. René Krippes
- Logement : M. Jérôme Hury
- Environnement : M. Olivier Thunus
- Planification statistique : M. Marc Pauly

Pour plus de détails, voir la présentation annexée.

## Code de bonnes pratiques : annonce d'une formation à l'intention du CSP

Mme Simone Casali, coordinatrice Qualité du STATEC, attire l'attention du Comité sur l'existence d'un Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, qui concerne également le CSP. À ce titre, elle propose une formation de présentation du Code, pour de petits groupes de 8 à 10 personnes, le choix de la langue véhiculaire du cours étant laissé aux participants. À l'issue de ces formations, il conviendra de créer un groupe de travail chargé de réfléchir à l'implémentation du Code de bonnes pratiques au sein du Système statistique luxembourgeois. Mme Casali reviendra vers les membres du CSP pour proposer des dates pour les séances de formation, dont la durée est estimée à environ deux heures.

## Conclusion

M. Allegrezza remercie les membres du Comité des statistiques publiques pour leur attention et leurs contributions. Il lève la séance à midi.

## Annexes

- Présentations de la réunion [2 fichiers PowerPoint]
- Programme de travail du Système statistique luxembourgeois [1 fichier Word]
- Enquêtes et fichiers administratifs du Système statistique luxembourgeois [1 fichier Excel]
- Documentation sur le projet d'amélioration des données sur la protection sociale, l'éducation et la santé [1 archive zip]